



Réf. Farde e-Assemblées : 2393300

N° OJ : 138

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

**Objet :** Appels à projets.- Plan de relance commerciale post-covid.- Prolongation de la date de fin de projet.

Le Conseil communal,

Considérant que le Conseil a approuvé en date du 21 septembre 2020 le règlement d'un appel à projets pour la relance économique;

Considérant que le Conseil a approuvé en date 11 janvier 2021, une modification du Règlement en ce qui concerne la deuxième date de dépôt des dossiers mentionnée à l'article 8 : la date du 15/01/2021 est remplacée par la date du 31/01/2021;

Considérant que le confinement ne permet pas de concrétiser les projets suivant le calendrier prévu, et qu'il est opportun de reporter au 31/12/2021 la date de fin de réalisation des projets et de pouvoir accepter les justificatifs jusqu'au 28 février 2021.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : le règlement de l'appel à projets pour la relance économique est modifié en ce qui concerne d'une part la date de fin de réalisation des projets, mentionnée à l'article 2 : La date du 31 octobre 2021 est remplacée par la date du 31 décembre 2021, et d'autre part en ce qui concerne la date de remise de la déclaration de créance du solde et des pièces justificatives, mentionnée à l'article 10 : La date du 31 octobre 2021 est remplacée par la date du 28 février 2022. Ces deux mêmes dates sont également à modifier dans l'article 11 de ce règlement.

Annexes :

[Règlement FR « Appels à projet pour la relance économique » existant \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de l'appel à projets - FR modifié \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)